



INSCRIPTION CARTE ALIMENTAIRE - CARTE CULTURELLE NOËL 2022

Les fêtes de fin d'année approchent, le Conseil Municipal et le CCAS souhaitent contribuer à les rendre magiques en offrant :

- une carte de 45 € pour l'achat de denrées alimentaires pour les personnes âgées de 70 ans et plus, non imposables sur le revenu, et pour les personnes veuves, quel que soit l'âge, vivant seules, non imposables sur le revenu (une par foyer) ;
- une carte de 45 € pour l'achat d'articles culturels aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ou de l'Allocation Enfant Handicapé, titulaires d'une carte d'invalidité présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.

Vous êtes invités à nous retourner le coupon réponse dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie, impérativement avant le lundi 24 octobre à 17h00.*

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

* Etant tenus par les délais de commande, nous ne pourrons pas prendre d'inscriptions après cette date.

BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE ALIMENTAIRE / CARTE CULTURELLE

Je soussigné(e).....

demeurant

souhaite bénéficier d'un bon alimentaire (accompagner la demande de l'avis de non-imposition, une demande par foyer)

souhaite bénéficier d'un bon culturel (accompagner la demande de l'attestation de paiement d'AAH ou AEH de la CAF ou de la MSA et de la copie de la carte d'invalidité).

